

MICHÈLE, MICHÈLE, TA MUSIQUE ELLE EST PAS BELLE !

RÉCIT D'AUDIENCES DEVANT LE JUGE DES LIBERTÉS ET DE LA DÉTENTION (JLD)

Le 14 juillet comme tous les jours sans exception se tiennent au tribunal de grande instance de Paris à porte de Clichy les audiences du JLD pour les personnes enfermées en centre de rétention, ces prisons spéciales pour enfermer les personnes sans-papiers (n'ayant pas les papiers exigés par l'État français pour être autorisé.e.s à vivre en France sans craindre à tout moment d'être contrôlé.e.s, enfermé.e.s et expulsé.e.s). Comme tous les jours ce sont des audiences publiques.

Ce jour-là c'est Michèle Chopin qui orchestrera l'audience. Et ce jour-là, comme on est dimanche et qu'en plus c'est le 14 juillet, les personnes qui travaillent au tribunal ne veulent pas perdre de temps. Pressées de rentrer en famille, ou de profiter des flonflons de la fête nationale ou de leur canapé douillet, elles renvoient fissa ces étranger.e.s dans les CRA sans se poser aucune question. Car les questions évidemment ça fait perdre du temps.

Lors de ces audiences on juge si la procédure d'enfermement des étrangers a été correctement faite et si l'enfermement est «justifié ». Le rôle de l'avocat.e de la défense est donc de chercher ce que l'on appelle des vices de procédure : par exemple la personne a-t-elle eu ses droits notifiés dans une langue qu'elle maîtrise, les délais pour informer le procureur de la mise en rétention de la personne ont-ils été respectés, sur quel motif la personne a-t-elle subi un contrôle d'identité (par exemple en cas de réquisition du procureur un périmètre précis est

établi et si quelqu'un.e est contrôlé.e en dehors de ce périmètre cela peut faire annuler la procédure et donc aboutir à une remise en liberté).

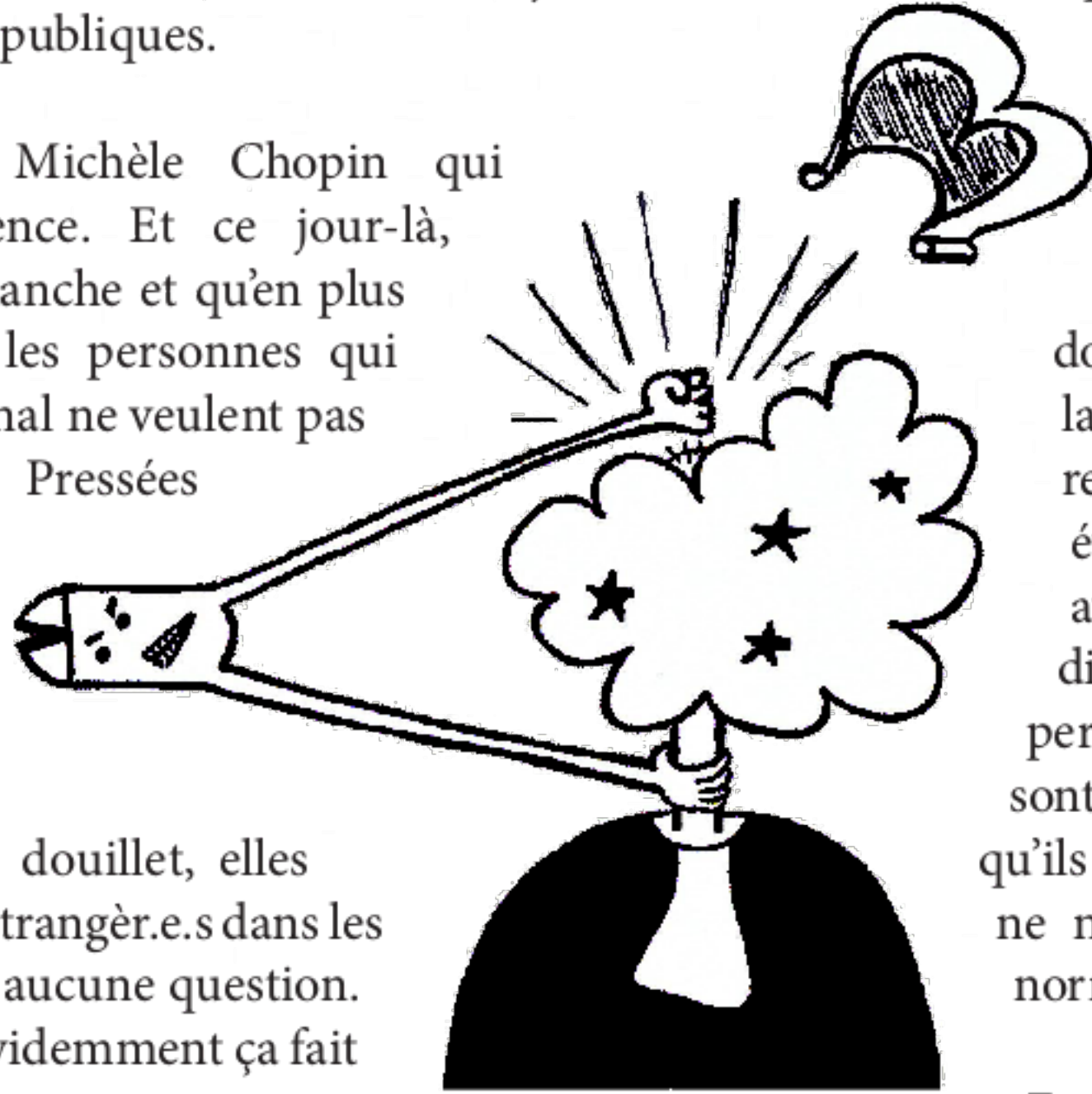
Il est assez rare qu'il n'y ait aucun vice de procédure dans un dossier mais ce jour-là, curieusement, il n'y en a pas. Ainsi lorsque la première avocate ne cherche à soulever aucun vice de procédure, on essaie de lui demander après sa plaidoirie s'il n'y avait vraiment rien à plaider dans le dossier. Elle quitte alors la salle en courant, sans doute pressée de faire des choses plus intéressantes. L'avocat de la préfecture, celui dont le rôle est de démontrer que la personne dite sans papiers doit rester enfermée pour être expulsée, évoquera alors le fait que les avocat.e.s de permanence, c'est-à-dire les avocat.e.s gratuit.e.s pour la personne jugée car payé.e.s par l'État, sont des débutant.e.s, sous-entendant qu'ils font mal leur taf. Pour lui, cela ne nous surprendra pas, tout ça est normal...

Et effectivement, malheureusement, les débutant.e.s suivant.e.s ne feront pas mieux. Mais ce qui sera le plus étonnant (énervant, exaspérant, hallucinant, révoltant...on ne sait quel mot choisir), c'est d'entendre la juge asséner un seul mot à chaque rendu de verdict : «prolongation». Ce mot qui signifie « vous restez emprisonné.e », elle l'assène sans plus d'explication, sans même préciser qu'il est toujours possible de faire appel de cette sentence, précision que les JLD donnent en général au moins par acquis de conscience et par amour du droit (!).

Michèle Chopin osera cependant nous reprocher à un moment d'être irrespectueuses en perturbant l'audience : « quand même, des gens sont jugés ! ». Elle était visiblement gênée que des gens puissent montrer un peu de solidarité face à ce spectacle désespérant. Une fois l'audience finie, nous sommes alors parties, quelque peu poussées par les gendarmes en lui disant que l'irrespect c'est de détruire la vie des gens en les expédiant en taule.

Les audiences de JLD comme celles de comparution immédiate sont des procédures expéditives d'autant plus violentes qu'on a pas le temps de comprendre ce qui nous arrive. Mais quelles que soient les conditions de l'audience et son issue, les juges font un travail d'ordure en enfermant et en punissant les gens.

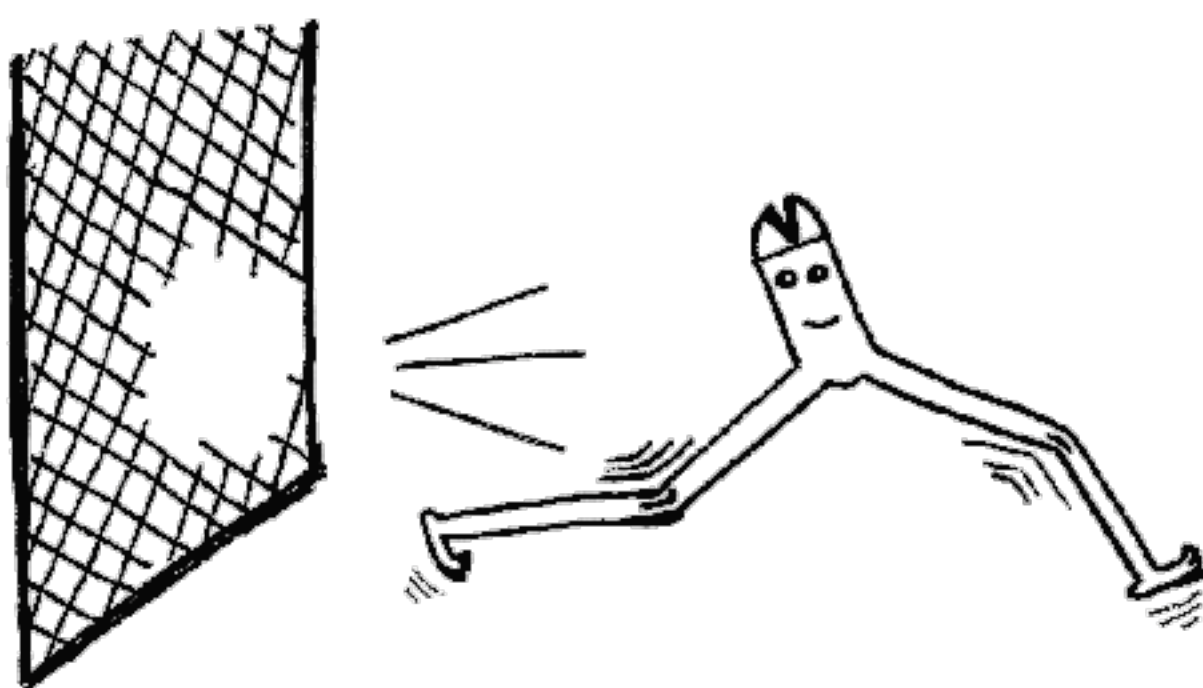
Les audiences ont lieu tous les jours, au TGI de Paris, en chambre 24.1 et 25.1. Soutenons les personnes «sans-papiers» face à la Justice !



Le dimanche, au TGI de Paris (porte de Clichy), il n'est pas possible d'entrer sans pièce d'identité. L'ironie, c'est que les seules audiences qui ont lieu le dimanche, là-bas, ce sont les audiences JLD rétention (juge des libertés et de la détention). Audiences qui concernent justement les personnes n'ayant pas les bons papiers aux yeux de l'État. Les sans-papiers passant au tribunal ne peuvent donc compter que sur des personnes solidaires avec papiers pour leur amener des documents utiles à leur défense et les soutenir pendant le procès, tandis que leurs potes «sans-papiers» sont refoulés à l'entrée du tribunal. Les frontières n'existent pas qu'entre deux pays, elles sont partout, jusqu'à l'entrée des tribunaux et dans les salles d'audience.

FLAMMES ET POUDRE D'ESCAMPETTE DANS LES CPR DE TURIN ET DE ROME

Début juillet un retenu est mort dans la section d'isolement du CPR* Corso Brunelleschi de Turin. Une révolte incendiaire s'est immédiatement répandue dans le CPR et des manifs en solidarité ont eu lieu dans les rues alentours.



A la même période des retenus du CPR de Ponte Galeria près de Rome se sont également révoltés et plusieurs d'entre eux ont réussi à s'évader. Voici un extrait d'un récit qui a été publié le 07/07/19 sur le site hurriya.noblogs.org (Roma - Rivolta ed evasione dal CPR di Ponte Galeria) : «La section réservée aux hommes du CPR Ponte Galeria, rénovée et rouverte pendant environ un mois, a finalement été

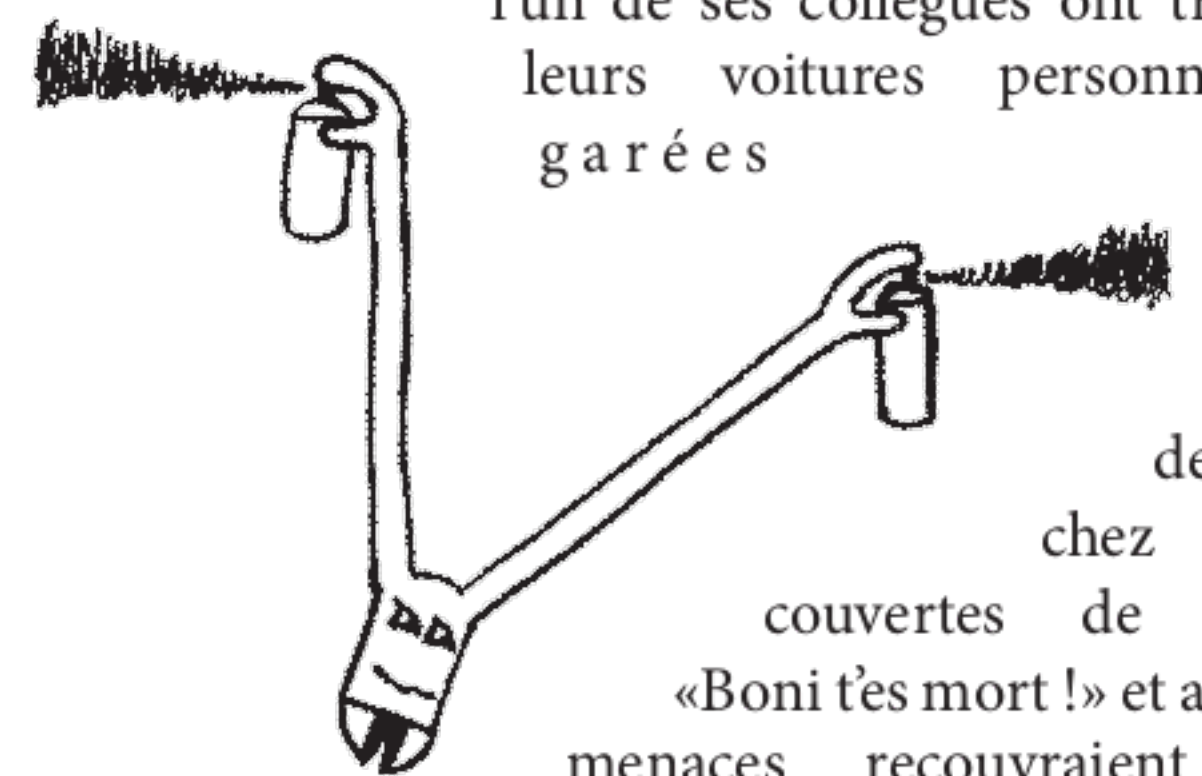
inaugurée dans les meilleures conditions: entre le 5 et le 6 juillet, une grande révolte a éclaté dans cette section, pour protester contre les conditions invivables du centre. Selon ce qui a été rapporté par la seule source disponible, un article rédigé par un syndicat de matons, plusieurs dizaines de détenus, après avoir arraché des cloisons et des fenêtres, «ont franchi et forcé la garnison «interforze» mobilisée pour la protection et la surveillance de la structure». Les fugitifs se sont dispersés dans la région, certains ont été capturés et ramenés dans les cellules.» Une semaine après 12 personnes n'avaient toujours pas été retrouvées. Liberté !

Deux mois plus tard, toujours à Ponte Galeria, c'est en cramant leurs geôles que d'autres ont regagné leur liberté ! En effet, le 20 septembre dernier des prisonniers ont mis le feu à leurs matelas dans quatre des six sections du CPR et deux sections ont finalement dû être fermées. Dans la foulée 6 personnes ont été transférées dans d'autres CPR, 11 ont été expulsées et 28 autres ont été libérées en raison du manque d'espace utilisable !

*CPR = Centri di Permanenza per il Rimpatrio, équivalent des CRA

TUNING ANTI-FRONTIÈRES

À Montgenèvre, petite station de ski à la frontière entre la France et l'Italie, la chasse aux sans-papiers est le sport préféré des flics. Le 2 mai 2019, le capitaine Jérôme Boni, directeur interdépartemental de la police aux frontières (PAF), et l'un de ses collègues ont trouvé leurs voitures personnelles, garées



devant chez eux, couvertes de tags. «Boni t'es mort !» et autres menaces recouvraient les véhicules de ces sinistres personnages. Des graffitis du même genre décoraient les murs longeant la route de Montgenèvre, route de passage à la fois des touristes et des migrant.e.s. La préfète a promis de retrouver les artistes, gare à sa voiture !

